

LE 13 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **lundi 13 janvier 2025, à 19 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Daniel Leduc, Sakina Khan, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire suppléant, Alain Giroux.

Absence motivée : le maire Scott Pearce

La directrice générale, madame Julie Boyer et la greffière-trésorière, madame Sarah Channell, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la présente séance ouverte à 19 h.

2025-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu et lu ledit procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

2025-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET DU 17 DÉCEMBRE 2024 À 18 h 30

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 à 18 h 30 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu et lu ledit procès-verbal.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2025 tenue le 17 décembre 2024 à 18 h 30 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

2025-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024 À 19 h

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 à 19 h a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu et lu ledit procès-verbal.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024 à 19 h est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Dossier de lotissement
- Service d'urbanisme

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE — ANNÉE 2024

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport annuel portant sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2024.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT DES DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

La liste des contrats comportant des dépenses de plus de 25 000 \$ est présentée et fait partie intégrante du présent procès-verbal. Ce rapport est présenté selon l'article 961.4 du Code municipal du Québec (RLRQ c C - 27,1).

2025-01-005

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2024-12-342 CONCERNANT LA CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 520 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JANVIER 2025 – SIGNATURE DES OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT QUE le point 8 de la résolution 2024-12-342 stipule que les obligations doivent être signées par le maire et la greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le maire sera indisponible au moment de la signature des obligations et que le maire suppléant doit être autorisé à signer à sa place.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MODIFIER le point 8 de la résolution 2024-12-342 pour qu'il se lise comme suit :

« Que les obligations soient signées par le maire, ou lors de son absence le maire suppléant, et la greffière-trésorière. La Municipalité du Canton de Gore, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées. »

ADOPTÉE

2025-01-006

OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DE L'APPAREIL D'ÉVACUATION ET LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉPARATION DU BARRAGE DU LAC DAWSON (X0004841)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'évaluation de l'appareil d'évacuation du barrage du Lac Dawson (X0004841) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également faire produire les plans et devis des travaux de réparation dudit barrage ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des infrastructures et parcs a demandé à deux firmes spécialisées dans ce domaine de produire des soumissions pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions, le directeur des infrastructures et parcs recommande d'octroyer le contrat à la firme Aqua Ingenium.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan
APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'OCTROYER le contrat pour évaluation de l'appareil d'évacuation et la conception des plans et devis pour la réparation du barrage du Lac Dawson (X0004841) à la firme Aqua Ingenium pour un montant de 30 380 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2025-01-007

OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - L'INSPECTION 5 ANS DES BARRAGES SOLAR (X0004845) ET CAROLINE (X0004852)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'inspection des barrages Solar et Caroline aux 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Firme Aqua Ingenium a déposé une offre de service pour faire l'évaluation des barrages;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des infrastructures et parcs recommande d'octroyer le contrat à la firme Aqua Ingenium.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy
APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'OCTROYER le contrat pour l'inspection 5 ans des barrages Solar (X0004845) et Caroline (X0004852) à la firme Aqua Ingenium pour un montant de 12 640 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2025-01-008

OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSPECTION ANNUELLE DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES (APRIA) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire inspecter annuellement la performance de ses appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) et effectuer l'entretien nécessaire pour assurer la performance de ses équipements ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aréo-Feu Ltée a déposé une offre de service pour faire les évaluations conformément aux normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie recommande d'octroyer le contrat à l'entreprise Aréo-Feu Ltée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan
APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'OCTROYER le contrat pour l'inspection annuelle de la performance de ses appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) à la firme Aréo-Feu Ltée pour un montant de 989.50 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

**2025-01-009 **AUTORISATION D'ACHAT ET AFFECTATION AU SURPLUS NON-AFFECTÉ :
TRACTEUR NEW HOLLAND****

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplacer son tracteur Case ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des infrastructures et parcs a vérifié sur le marché local et trouvé un équipement usagé qui répond aux besoins de la municipalité à un prix de 45 000 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QU'après l'évaluation de la condition du tracteur usagé ainsi que ses équipements, le directeur des infrastructures et parcs recommande l'achat de cet équipement aux membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER l'achat du 2016 Tracteur New Holland T4.90 (NS: ZFLE51726) avec 2016 Souffleur Pronovost P860 (NS: 41685) vendu par David Riddell Excavation pour un montant de 45 000 \$ plus taxes ;

D'AFFECTER cette dépense au surplus non affecté ;

D'AUTORISER le directeur des infrastructures et parcs, monsieur Dominique Aubry, à signer les documents nécessaires pour l'achat de cet équipement.

ADOPTÉE

2025-01-010 **SIGNATURES OFFICIELLES — S.A.A.Q.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit renouveler chaque année la procuration des représentants de la municipalité pour la S.A.A.Q.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER madame Diane Chales, directrice adjointe aux finances, greffière-trésorière adjointe et adjointe au service incendie ou en son absence monsieur Christian Masse, Intendant – Responsable de l'approvisionnement et maintenance, à signer tous les documents nécessaires auprès de la S.A.A.Q pour toutes transactions concernant tous les véhicules municipaux.

ADOPTÉE

**2025-01-011 **AUTORISATION D'AFFICHER ET D'EMBAUCHER - POSTES DE STAGIAIRES
POUR L'ÉTÉ ET AUTRES EMPLOIS ÉTUDIANTS****

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore désire embaucher des étudiants cet été pour appuyer les divers départements de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les programmes de stages et emplois d'été offrent aux étudiants la possibilité de développer des expériences terrain et d'appliquer leurs connaissances ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore désire encourager les programmes d'éducation et participer à la formation de la relève ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs subventions existent afin d'encourager l'emploi des étudiants pendant la saison estivale.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER l'affichage des postes suivants :

- Stagiaire en environnement;
- Stagiaire en urbanisme;
- Emploi étudiant – parc Beattie;
- Préposé au débarcadère municipal.

D'AUTORISER la directrice générale **À EMBAUCHER** les étudiants nécessaires selon les résultats des entrevues et en concordance avec les politiques de la municipalité, et ce, conditionnel à l'obtention de la subvention « emplois étudiants » pour l'été.

ADOPTÉE

2025-01-012

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PÊCHE EN HERBE »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre aux visiteurs du parc du Lac Beattie l'occasion de pêcher ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité contient plusieurs lacs qui ont étéensemencés afin d'offrir des milieux propices à la pêche ;

CONSIDÉRANT QUE la pêche est un sport qui doit être pratiqué de manière à assurer le respect de l'environnement afin de permettre aux générations futures d'y participer également ;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Pêche en herbe » permet aux jeunes de 6 à 17 ans de vivre une journée d'initiation à la pêche sportive où ils découvrent les rudiments de la pêche, de la biologie du poisson jusqu'aux responsabilités d'un bon pêcheur;

CONSIDÉRANT l'appréciation du conseil pour les valeurs enseignées aux jeunes pêcheurs par ce programme.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Pêche en herbe » afin de tenir une journée d'initiation à la pêche sportive sur le territoire du Canton de Gore ;

DE DÉSIGNER madame Julie Boyer, directrice générale, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité du Canton de Gore et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2025-01-013

**AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE LACHUTE
POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE CAMP DE JOUR**

**AUTHORIZATION TO SIGN AN AGREEMENT WITH THE CITY OF LACHUTE
FOR DAY CAMP SERVICES**

CONSIDÉRANT QU'à présent, la Municipalité du Canton de Gore ne possède pas les infrastructures et les ressources nécessaires pour offrir un service de camp de jour à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes citoyennes et citoyens du Canton de Gore fréquentent les écoles situées sur le territoire de la Ville de Lachute et en conséquence se dirigent naturellement vers le camp de jour offert par la Ville de Lachute pour leurs activités de la semaine de la relâche scolaire et pendant l'été ;

CONSIDÉRANT les frais d'exploitation reliés au bon déroulement des activités du camp de jour de Lachute ;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Lachute d'obtenir une entente avec la Municipalité du Canton de Gore afin de convenir de la couverture de certains frais reliés à l'accueil des non-résidents au camp de jour ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal du Canton de Gore d'offrir à ses citoyens la possibilité de profiter du service de camp de jour, incluant le service régulier et l'intégration au camp de jour avec accompagnement pour les jeunes ayant des besoins particuliers, organisé par la Ville de Lachute.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le maire, monsieur Scott Pearce et la directrice générale, madame Julie Boyer à signer l'entente 2025 pour la fourniture de services du camp de jour de la Ville de Lachute, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Gore.

ADOPTÉE

2025-01-014

**SOUTIEN À LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM CONCERNANT LES
REQUÊTES FORMULÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE
LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC À LA SUITE DE L'ANNONCE DE LA
FERMETURE DU PONT HENRI-RABY**

CONSIDÉRANT QUE le pont Henri-Raby, situé sur la rue Principale de la Ville de Brownsburg-Chatham, a dû être complètement fermé le 5 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le pont appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et que sa réparation, bien que planifiée depuis plus de cinq ans, a été constamment repoussée;

CONSIDÉRANT QUE lors de la fermeture soudaine et sans préavis du pont, la Ville de Brownsburg-Chatham a dû rapidement mettre en place un chemin de détour pour assurer la circulation continue et sécuritaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham demande à être remboursée pour les frais liés à l'établissement du chemin de détour occasionnés par la fermeture imprévue du pont appartenant au MTMD;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du pont entraîne plusieurs inconvénients pour la Ville de Brownsburg-Chatham, incluant la détérioration accélérée et l'entretien supplémentaire des routes empruntées par le chemin de détour, pour lesquels une indemnité est demandée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham exige du MTMD qu'il mette en place une solution pour assurer le passage sécurisé des utilisateurs du transport actif sur le pont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham requiert également du MTMD qu'il fournisse sans délai un échéancier clair pour la réalisation des travaux de remplacement du pont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Gore estime qu'il est injuste que le MTMD ait fait supporter à la Ville de Brownsburg-Chatham les conséquences du report des réparations du pont Henri-Raby;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du canton de Gore juge que l'absence d'un échéancier clair pour les travaux de remplacement du pont démontre une incompréhension des conséquences des actions du MTMD sur la Ville de Brownsburg-Chatham, laquelle doit préparer ses budgets et ses travaux en conséquence, ainsi que répondre aux questions de ses citoyens;

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité du Canton de Gore appuie la Ville de Brownsburg-Chatham:

- Dans ses démarches visant à obtenir un remboursement et une indemnité pour les travaux supplémentaires qu'elle a dû effectuer, et effectuée toujours, afin d'assurer la circulation continue et sécuritaire sur le réseau routier de son territoire à la suite de la fermeture imprévue dudit pont appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- Dans sa demande au MTMD de trouver une solution pour assurer le passage sécuritaire des utilisateurs du transport actifs sur le pont;
- Dans sa demande qu'un échéancier clair relativement aux travaux de remplacement du pont soit déposé auprès d'elle sans délai.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la députée d'Argenteuil et à la direction générale Laurentides-Lanaudière;

QU'UNE copie de la présente résolution soit également transmise à la MRC d'Argenteuil et à la Ville de Brownsburg-Chatham.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Durant le mois, nous avons délivré 22 permis comme suit :

Nombre émis	Type
3	Abattage d'arbres résidentiel
1	Bâtiment accessoire + 20 m ²
4	Fosse Septique
7	Nouvelle Construction
4	Puits
2	Rénovation
1	Lotissement
22	TOTAL

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de décembre 2024.

2025-01-015

APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 13 janvier 2025 concernant les factures et les salaires payés au mois de décembre 2024 et les factures à payer du mois de janvier 2025.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : La conseillère Sakina Khan

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER les comptes et salaires payés au mois de décembre 2024 et les factures à payer du mois de janvier 2025 totalisant 964 340.24 \$ et d'en autoriser le paiement ;

QUE le rapport daté du 13 janvier 2025 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Composteurs communautaires – fréquence des vidanges
- Procédures pour l'octroi des contrats

2025-01-016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance à 19 h 36.

ADOPTÉE